

BAD OWEEEN #7 : REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1. REGLEMENTS

Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFbAD. Ces éléments du règlement particulier complètent ou rappellent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués. Le tournoi est autorisé sous le N° 1900045.

ARTICLE 2. JOUEURS AUTORISES

Tout participant doit être en règle avec la FFbAD et être en possession de sa licence 2019/2020 le jour du tournoi. L'invitation du tournoi est ouverte au niveau national aux joueurs seniors (vétérans à minimes) dans les séries allant de N3 à NC le jour du tirage au sort.

ARTICLE 3. INSCRIPTIONS

Chaque joueur peut s'inscrire à 3 tableaux maximum. La date limite des inscriptions est fixée au lundi 18 octobre 2019, le paiement faisant foi. La compétition sera gérée à l'aide du logiciel Tournament Software. Le tournoi se joue en 2 sets gagnants de 21 points. Les droits d'engagement sont de 15 € pour un tableau, 20 € pour deux tableaux et 25€ pour trois tableaux, dont 1€ par inscription sera reversé à l'association « Vaincre la mucoviscidose ». Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions (par ordre de réception des paiements). Le nombre maximum de joueurs étant limité à 250. Le comité demandera une pénalité de 2€ par personne en cas de règlement sur place.

ARTICLE 4. TABLEAUX

L'organisateur constituera les tableaux en fonction des CPPH, ces derniers seront ceux en date du 26 octobre 2019, en favorisant les tableaux en poules regroupant un nombre de joueurs permettant à chacun de faire un nombre de matchs agréable, tout en évitant, dans la mesure du possible, de réunir plus de 3 classements au sein d'un même tableau. Les tableaux pouvant faire l'objet de modifications après l'impression des programmes, la version affichée en salle au plus tard 1h avant le début du tableau fera foi. L'inscription en sur-classement n'est pas autorisée.

ARTICLE 5. FORFAITS ART.17 DU RGC

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la ligue Grand Est de Badminton (4 rue Jean Mentelin 67200 STRASBOURG), par tout moyen prouvant la date de réception. Le recommandé avec AR n'est plus obligatoire. Le justificatif peut également être envoyé par mail à l'adresse suivante «valerie.sabigno@badmintongrandest.com».

ARTICLE 6. JUGE-ARBITRE

Le juge-arbitre principal de la compétition est M. Jérémy MARITAZ. Les décisions du juge-arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements.

ARTICLE 7. HORAIRES

Les horaires diffusés pendant la compétition le sont à titre indicatif. Tout joueur doit être présent dans la salle 30 minutes avant son premier match et doit pointer à la table de marque et cela pour chaque jour de compétition. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque. Un retard de 5 minutes après l'appel peut entraîner la disqualification du joueur concerné. Le temps de prise de contact avec le terrain sera de 3 minutes. Ce temps est décompté à partir du moment où le match concerné a été appelé par la table de marque. Le temps de récupération entre 2 matchs ne pourra être inférieur à 20 minutes sans

l'accord du joueur. Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match et un nombre suffisant de volants (sauf pour les finales).

ARTICLE 8. LES VOLANTS

Les volants en plume seront utilisés dans toutes les catégories, à charge égale entre les joueurs. En cas de litige le volant officiel (RSL 3), en vente dans le gymnase, devra être utilisé. Les volants seront fournis gratuitement lors des finales.

ARTICLE 9. LETS

Tout volant touchant au plafond, à la structure de celui-ci ou à l'éclairage au-dessus du terrain est compté faute au service et en cours de l'échange. Un volant touchant à un câble des paniers de baskets est compté let au service et faute en cours de l'échange.

ARTICLE 10. ARBITRAGE

En dehors des phases finales, tous les matchs seront auto-arbitrés (sauf décision contraire du Juge Arbitre) ; pour les phases finales, l'arbitrage sera assuré (dans le maximum du possible) par des officiels. Tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre à tout moment pour demander un arbitre. Le juge-arbitre accédera à cette demande seulement s'il le juge nécessaire.

ARTICLE 11. ACCES AU TERRAIN :

Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant un match, appelés pour un match, leurs entraîneurs ou coaches durant les interruptions entre les sets, les organisateurs et les officiels du corps arbitral. Etant donné la configuration des salles, le coaching permanent n'est pas autorisé durant ce tournoi. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge-arbitre et lui seul. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.

ARTICLE 12. SECURITE ET HYGIENE

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte durant la compétition. Les participants veilleront à ne pas laisser d'effets personnels dans les vestiaires ou dans les véhicules. Le comité d'organisation compte sur la régularité et la bonne humeur de tous pour que ce tournoi se déroule dans une bonne ambiance et dans des salles propres. Il vous est demandé en particulier de NE PAS FUMER dans les salles, de ne pas y apporter de récipients en verre et surtout utiliser les poubelles mises à votre disposition.

ARTICLE 13. LABEL ECOBAD

Dans le cadre du Label EcoBad, plusieurs actions de développement durable seront mises en place en amont et pendant la compétition. Ainsi, le comité d'organisation sera reconnaissant envers les compétiteurs et officiels techniques attentifs aux différents dispositifs mis en place : incitation au covoiturage vers le lieu de la compétition, valorisation et tri des déchets, etc.

ARTICLE 14. DROIT A L'IMAGE

Chaque participant au tournoi autorise par défaut la diffusion de son image, prise en photo ou vidéo au cours du tournoi, sur des supports de communication. Cependant, toute personne apparaissant sur une photo ou vidéo bénéficie du droit de retrait de l'image. Il suffit à celle-ci ou de signer le formulaire de droit de retrait de l'image qui sera disponible et à la table de marque durant le tournoi ou d'envoyer un message à bellicam@gmail.com en indiquant les références de la photo ou de la vidéo concernée. Dès réception du message nous enlèverons la(les) photo(s) et/ou vidéo(s) de tout support de communication.

VOTRE PARTICIPATION AU TOURNOI IMPLIQUE L'ADHESION AU RGC ET AU PRESENT REGLEMENT.